



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Hérault

Affaire suivie par :
Nicolas HEVIN
Conseiller de prévention

Téléphone
06 12 56 21 52
Courriel
ce.conseiller-prevention34@ac-montpellier.fr
DSDEN de l'Hérault

Montpellier, le 21 septembre 2026

Le Directeur Académique des Services de
l'Éducation Nationale de l'Hérault

à

Mme Sabine RAYNAUD
Secrétaire départementale du SNUDI FO 34

Objet : conditions de travail rencontrées par les personnels et les élèves lors des épisodes de fortes chaleurs.

Par votre courrier du 9 septembre 2026, vous avez souhaité attirer mon attention sur les conditions de travail des personnels et des élèves dans les écoles lors des épisodes de fortes chaleurs.

Je tiens à vous préciser que le ministère de l'Éducation nationale a renforcé ses dispositions pour protéger les élèves et les personnels, comme en témoigne le Plan ministériel de gestion des vagues de chaleur (Bulletin officiel n° 22 du 28 mai 2026). Ce plan prévoit notamment l'évaluation de la vulnérabilité des établissements et la cartographie des sites les plus exposés, en partenariat avec les collectivités territoriales.

Ainsi, le Rectorat de Montpellier et la DSDEN de l'Hérault ont diffusé une enquête en ligne auprès des écoles afin de recenser les zones à risques, repérer les espaces de repli et inventorier les équipements existants.

Les données recueillies permettront d'élaborer une cartographie départementale des écoles les plus vulnérables et d'anticiper les mesures d'organisation nécessaires pour assurer des conditions d'accueil compatibles avec la sécurité de tous.

Parallèlement, l'État a mis en place deux dispositifs complémentaires pour accompagner les collectivités :

- Le « dispositif été 2026 », dans le cadre du plan Électrification, qui prévoit une aide financière pour l'acquisition de matériels de rafraîchissement (climatiseurs mobiles, ventilateurs performants, etc.) ;
- Le « dispositif solutions durables », qui s'inscrit dans une démarche conduite conjointement par le ministère de l'Éducation nationale et les collectivités territoriales et vise des investissements structurels (isolation thermique, climatisation fixe, végétalisation, etc.).

La DSDEN de l'Hérault prend actuellement attache avec les collectivités territoriales compétentes pour les accompagner dans la mise en place de solutions adaptées. Par ailleurs, la DSDEN réfléchira avec la FS SSCT SD 34 aux actions qui pourront être mises en œuvre pour répondre aux enjeux soulevés par votre courrier, en tenant compte des contraintes locales et des dispositifs nationaux.

Soyez assurée de la pleine mobilisation de mes services pour protéger la santé des personnels.


Aymeric MEISS